

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil municipal du 1^{er} août 2024 à 19 h 30

Étaient présents : Mesdames Annie POINOT-RIVIÈRE, Brigitte DUPEU, Monsieur Joël DUCORROY, Mesdames Delphine PENOT, Murielle ROUAULT, Monsieur Olivier PROUST, Mesdames Christine DUBOIS, Joëlle VILOING-THIERRY ;

Étaient excusés : Madame Véronique NAUD qui a donné pouvoir à Madame Annie POINOT-RIVIERE, Madame Céline TESSIER, Monsieur Thierry GAUTIER, Madame Séverine COSSET, Monsieur Denis RIFFAUD qui a donné pouvoir à Madame Brigitte DUPEU ;

Secrétaire de séance : Madame Brigitte DUPEU ;

Ordre du jour :

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du mois de juillet 2024.
2. Examen des devis relatifs à l'installation du circuit de chauffage géothermique dans les appartements de l'éco-quartier,
3. Examen des devis relatifs au changement des huisseries du bâtiment communal situé 3 route de Saint Félix,
4. Révision du tableau des effectifs : ouverture d'un poste d'agent technique,
5. Octroi d'une subvention à la coopérative scolaire pour financer une part du déplacement des élèves aux jeux paralympiques,
6. Informations, questions diverses :
 - Compte rendu du rendez-vous avec l'avocate spécialisée relative à la légalité de notre PLU
 - Fuite d'eau potable à l'éco-quartier

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du mois de juillet 2024

Madame le Maire fait une lecture rapide du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 03 juillet 2024. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Examen des devis relatifs à l'installation du circuit de chauffage géothermique dans les appartements de l'éco-quartier.

Madame le Maire présente des devis émis par la société Dupré Solutions Energies de Saintes et de la société Techn'Eau Froid de Cabariot, concernant l'installation d'une pompe à chaleur eau/eau et du réseau de radiateurs pour la rénovation des deux appartements communaux situés rue du Pressoir, éco-quartier des Mottes. Les devis présentent les mêmes prestations. Le Conseil municipal à l'unanimité des présents approuve les devis les moins-disants, ceux de la société Techn'Eau Froid, 7 rue des Bleuets, 17430 Cabariot, pour un montant de 24 660,60 € HT pour le premier appartement et 23 886,89 € HT pour le deuxième appartement.

3. Examen des devis relatifs au changement des huisseries du bâtiment communal situé 3 route de Saint Félix.

Madame le Maire rappelle que les devis présentés sont en vue de réaliser des travaux sur un bâtiment communal situé 3 route de Saint Félix, classé en zone soumise aux Architectes des Bâtiments de France (ABF). Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour une réfection de toutes les huisseries du bâtiment avec pour matériaux recommandé par les ABF, le bois. Lors d'une précédente séance, le Conseil municipal avait souhaité se laisser le choix du matériau utilisé. Madame le Maire présente les devis actualisés avec au choix des matériaux « tout bois » ou « aluminium et PVC ». Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents accepte sous condition d'accord des ABF, de valider en priorité les devis « aluminium/PVC » de l'entreprise « Menuiserie Delaunay » pour la réfection des huisseries d'un montant total de 25 098 € HT, ou faute d'accord, de valider les devis « tout bois » d'un montant total de 41 673,60 € HT ; de valider le devis de la même société concernant la porte de grange, d'un montant de 5 716 € HT.

4. Révision du tableau des effectifs : ouverture d'un poste d'agent technique

Madame le Maire rappelle aux conseillers la modification de temps de travail d'un agent du service technique, travaillant depuis le 1^{er} août à 25 heures/semaine. La charge de travail n'a pour autant pas diminué. Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour ouvrir un nouvel emploi au tableau des effectifs permettant de recruter un nouvel agent qui compléterait l'agent à 25 heures/semaines, soit un poste à 10 heures/semaines. Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des présents décide d'ouvrir un emploi d'adjoint technique territorial à 10/35^{ème}.

5. Octroi d'une subvention à la coopérative scolaire pour financer une part du déplacement des élèves aux jeux paralympiques

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que deux classes de l'école primaire ont gagné des places pour assister aux jeux paralympiques à Paris. Le voyage de ces deux classes va être réalisé en train. Les parents des enfants concernés et l'association des parents d'élèves participent au paiement des frais de séjour. L'école sollicite une subvention exceptionnelle auprès des communes dont les enfants sont résidents. La subvention demandée est de 10 € par élève. Le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 300 € à la caisse de l'école.

6. Informations, questions diverses, dont :

- **Compte rendu du rendez-vous avec l'avocate spécialisée relative à la légalité de notre PLU**

L'avocate spécialisée, après une 1^{ère} étude du dossier, affirme que la commune a matière à se défendre compte tenu des arguments avancés. Celle-ci a préparé un courrier pour la sous-préfecture, au vu des documents fournis par Mme le Maire. Les services de l'État affirment, en outre, que notre consommation foncière depuis 2011 a dépassé les 6 hectares. Le dossier sera étudié entre le 30 juillet et le 08 août. Madame le Maire a un rendez-vous courant août avec Mme la sous-préfète et les Services de l'État (DDTM) afin d'apporter notre argumentation.

- **Fuite d'eau potable à l'éco-quartier**

Une consommation d'eau de 1200 m³ a été constatée au compteur d'eau du local technique de la géothermie. Il a été testé par la RESE. Il ne semble pas y avoir de problème au niveau du compteur, pas de fuite. La RESE a informé Madame le Maire qu'un goutte-à-goutte sur un an peut générer une forte consommation. Madame le Maire remet en question l'adoucisseur d'eau du circuit. L'entreprise DUPRE (constructeur de la boucle géothermique) en a été informée, mais la société a mis en doute le bon fonctionnement du compteur ou suppose qu'une personne accède au local et se sert en eau. Les différents supports techniques du dossier ont été contactés mais n'ont pas répondu.

- **Renouvellement du barnum**

Madame DUPEU informe le conseil qu'elle a fait appel de devis pour le remplacement du barnum volé. Madame le Maire et elle-même ont retenu une version plus simple de structure. Elles ont porté leur choix sur 2 plus petits barnums reliés par une gouttière.

- **Canicule**

Le plan canicule a été déclenché, les personnes sensibles ont été contactées.

- **Voirie**

Madame DUPEU informe le conseil que la route de Grolleau est faite. Le Syndicat de la Voirie n'a pas encore prévenu la commune du commencement des travaux prévus pour 2024. Pour la route de Ligueuil, les agents du service technique ont rebouché les parties dégradées avec plusieurs tonnes d'enrobé à froid.

- **Point sur les bâtiments communaux**

Madame ROUAULT fait le point sur les réparations réalisées aux logements communaux. Elle s'informe aussi de la nature et des modalités de paiement des charges payées au 42 Grande Rue. (Coût au mètre calculé au réel en fin d'année). La climatisation du 42bis Grande Rue est réparée. Pour la réfection de la toiture, la commune attend toujours des devis. Pour la mairie, il faut réinstaller les pancartes et repeindre les volets et balustrades. L'équipe technique remonte en personnel. Les agents ont pu intervenir sur des nettoyages de buses et fossés, des sanitaires extérieurs de la salle des associations. Ils peuvent de nouveau intervenir sur l'entretien et les petites réparations des différents bâtiments.

Fin de séance à 20 h 16

le maire

